



Monsieur Sylvain VIDAL
Délégué régional Occitanie du groupe EDF
EDF - Direction Action Régionale
Occitanie
11, Quai Saint Pierre
31000 TOULOUSE

FRANCK MONTAUGÉ

SENATEUR DU GERS

VICE-PRESIDENT
DE LA
COMMISSION DES
AFFAIRES
ECONOMIQUES

Monsieur le Délégué régional,

Mon attention a été appelée par Monsieur le Président du Syndicat des Energies du Gers au sujet de la négociation qu'il mène pour le compte de 114 communes gersoises afin qu'elles puissent réintégrer le tarif réglementé de vente de l'électricité (TRV).

Face à l'augmentation colossale du coût de l'énergie ces communes rurales cherchent légitimement à limiter l'impact de cette hausse sur leurs finances déjà contraintes.

En vertu des articles L 2194-1 et L 3115-1 du code de la commande publique qui prévoient qu'un marché ou qu'un contrat de concession peuvent être modifiés sans nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque les modifications ont été prévues dans les documents contractuels initiaux ou qu'elles sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues, le syndicat des énergies du Gers vous a sollicité pour extraire ces collectivités du marché initial et les faire passer sous TRV.

Dans une logique d'équilibre, le syndicat a proposé en contrepartie que certains établissements publics gersois, en cours de renégociation de leur contrat de fournitures, intègrent d'autre part le groupement d'achat.

Aussi, je sollicite votre bienveillante attention pour qu'un compromis puisse émerger afin de limiter l'impact de la hausse tarifaire pour ces collectivités qui représentent près d'un quart des communes gersoises tout en conservant, pour EDF, un volume de vente équivalent par l'intégration de nouvelles structures consommatrices au groupement d'achat.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ma sollicitation, je vous prie de croire, Monsieur le Délégué régional, à l'assurance de ma considération respectueuse.

Franck MONTAUGÉ